

# Formalités d'admission

---

## Les conditions d'admission

Pour pouvoir vous inscrire, votre établissement d'origine doit avoir conclu un accord interinstitutionnel avec l'ISSIG. Votre institution peut vous renseigner à ce sujet. Dans le cas contraire, prenez contact votre coordinateur Erasmus afin d'envisager la mise en place d'un partenariat éventuel avec l'ISSIG.

Cet accord interinstitutionnel précise entre autres le nombre de mobilités possibles entre les deux établissements.

Les cours et les stages à l'ISSIG sont organisés exclusivement en français et nécessite une connaissance de la langue. Le niveau linguistique requis en français est B1.

## Les démarches d'admission

Les demandes d'admission doivent être rentrées avant le 15 mai pour une mobilité lors du quadrimestre d'automne suivant et avant le 15 novembre pour le quadrimestre de printemps suivant.

Ce formulaire complété et signé doit être envoyé .pdf ou en .jpeg à la coordinatrice mobilité de l'ISSIG, Laurence RAVESCHOT ([international.issig@galilee.be](mailto:international.issig@galilee.be)). Veuillez y joindre une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Vous recevrez alors par mail notre décision relative à votre admission.

Si vous hésitez quant au choix des cours que vous désirez suivre ou si vous aimeriez des éclaircissements, n'hésitez pas à contacter notre coordinatrice mobilité avant d'introduire votre demande d'admission.

L'étape suivante consiste à nous faire parvenir votre Learning Agreement / Convention d'études signé par le responsable dans votre institution et vous-même. Nous vous le renverrons signé par le responsable de l'ISSIG.

Ce n'est qu'après cette finalisation de votre dossier que vous pouvez organiser votre séjour.

Vous recevrez entre autres votre code d'accès à l'intranet ainsi qu'aux photocopieuses.